



**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

Délibération N°01_06_2026

**Objet : Adoption du procès-verbal du comité syndical du Mardi 12
mai 2026**

Séance du mardi 09 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf juin, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	mercredi 03 juin 2026	
Nombre de délégués en exercice : 47	Nombre de délégués présents : 36	Nombre de votants : 39
Nombre de pouvoirs : 3		
Secrétaire de séance	M. Bernard TRIFFE	

Présents :

Pascal PROTANO, Marianne BEYNE, Thierry BOIDE, Frédéric CELERIER, Alain ANDRIEUX-CASSANT, Francis CAPIERRE, Bertrand COMBEAU, Samuel COUSTILLAS, Pierre André CROUZILLE, Michel DOBBELS, Michel DONNETTE, Dominique DURAND, Vincent FARGEAS, Claudine FAURE, Sylvie RAT, Nils FOUCHIER, Jacques GAMBRO, Lilian GILET, Cyril GOUBIE, Daniel GRUNTZ, Jean François JEANTE, Gé KUSTERS, François LAHONTA, Bruno LAMONERIE, Pascal LIABASTE, Sylvie LONGUEVILLE-PATEYAS, Cédric LOUGRAT, Alain MARTY, Bruno MONTI, Alain PEYROU, Martine PISTARINO, Serge TABOURET, Gérard TEILLAC, Bernard TRIFFE, Fernand VENTURA, Patrick VERGNOL

Absents :

Jean Claude CASSAGNOLE, Guillaume DURAND, Patrick GUILLEMET, Jacques MIGNIOT, Jérôme PEYRAT, Yannick ROLLAND, Eric SEGUY, Marc STOLTZ,

Pouvoirs :

Stéphane BECKER donne pouvoir à Alain MARTY
Nathalie MARRACHE donne pouvoir à Pascal PROTANO
Pascale ROUSSIE-NADAL donne pouvoir à Thierry BOIDE

Monsieur le Président présente le procès-verbal du comité syndical du Mardi 12 mai 2026, annexé la présente délibération.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le procès-verbal du comité syndical du Mardi 12 mai 2026, annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le **11 JUIN 2026** *SLOW*
ID : 024-252405329-20260609-01_06_2026-DE

Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	
-----------	------------	----------------	--

L'autorité territoriale certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le **11 JUIN 2026**

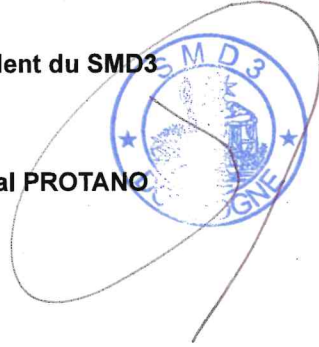
Pour extrait conforme :
Coulouneix-Chamiers le : *11 juin 2026*

Secrétaire de séance

[Signature]
Bernard TRIFFE

Président du SMD3

Pascal PROTANO





SMD3

Syndicat Mixte Départemental
des Déchets de la Dordogne

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le 11 MAI 2026

ID : 024-252405329-20260609-01_06_2026-DE

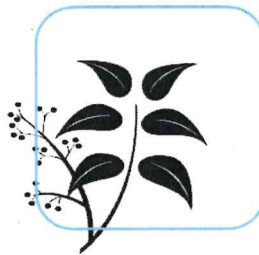
S'LO

PROCÈS-VERBAL

MARDI 12 MAI 2026 16H00

PROCÈS VERBAL COMITÉ SYNDICAL

SALLE DU COMITE SIÈGE DU SMD3



SMD3 La Rampinsolle 24660Coulounieix-Chamiers

Tél. : 03.45.58.90

www.smd3.fr

PROCÈS VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 12 MAI 2026

Le mardi 12 mai 2026, le Comité Syndical s'est réuni dans la salle du comité du SMD3 à Coulounieix- Chamiers (24660).

L'ordre du jour a été adressé au préalable à l'ensemble des délégués titulaires.

Présents :

Pascal PROTANO, Stéphane BECKER, Marianne BEYNE, Thierry BOIDE, Frédéric CELERIER, Florian CHANTEGREIL, Francis CIPIERRE, Bertrand COMBEAU, Samuel COUSTILLAS, Pierre André CROUZILLE, Michel DOBBELS, François RITLEWSKI, Dominique DURAND, Guillaume DURAND, Vincent FARGEAS, Claudine FAURE, Jean Jacques FAYE, Nils FOUCHIER, Brigitte CABIROL, Lilian GILET, Cyril GOUBIE, Daniel GRUNTZ, Patrick GUILLEMET, Jean François JEANTE, Gé KUSTERS, François LAHONTA, Bruno LAMONERIE, Sylvie LONGUEVILLE-PATEYTAS, Cédric LOUGRAT, Nathalie MARRACHE, Alain MARTY, Jacques MIGNIOT, Bruno MONTI, Jérôme PEYRAT, Alain PEYROU, Yannick ROLLAND, Eric SEGUY, Marc STOLTZ, Serge TABOURET, Gérard TEILLAC, Bernard TRIFFE, Fernand VENTURA, Georges BASSI

Pouvoirs :

Jean Claude CASSAGNOLE donne pouvoir à Pascal PROTANO

Hélène LEHMANN donne pouvoir à Daniel GRUNTZ

Pascale ROUSSIE-NADAL donne pouvoir à Thierry BOIDE

M. Pascal PROTANO, Président du SMD3, a ouvert la séance et a déclaré les membres du comité syndical installés dans leurs fonctions.

M. Michel DOBBELS reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

M. Yannick ROLLAND est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°07 05 2026 - Election du Président du SMD3

L'élection du Président est soumise aux article L5211-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sous la présidence du doyen d'âge, l'élection du Président se fait au scrutin secret et à la majorité absolue sur deux tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Tout membre du Comité Syndical peut être élu Président sans obligation de candidature préalable.

Monsieur DOBBELS demande s'il y a des candidatures pour la présidence du SMD.

Monsieur Pascal PROTANO et Monsieur Daniel GRUNTZ se déclarent candidat.

Intervention de Monsieur Daniel GRUNTZ dans le cadre de sa candidature à la présidence :

« Mesdames et Messieurs chers collègues,

Je sou mets cet après-midi ma candidature à vos suffrages,

Pourquoi cette candidature ? Pour que ça change, il faut que ça change !

C'est ce que nous ont dit nos électeurs usagers du service public des déchets.

Je vous parle ce soir au nom des usagers et je vous dis :

- qu'il faut payer moins cher notre service, c'est la première priorité, cela doit être notre première priorité : le prix ;
- qu'il faut écouter l'usager et non pas lui tourner le dos, c'est l'usager qui doit pouvoir déterminer le niveau et la qualité du service rendu ;
- qu'il faut de la transparence, il ne faut pas cacher, pas travestir la réalité pas manœuvrer en coulisse mais faire au grand jour aux yeux de tous ;

Je ne tire aucune ficelle et ne coopte personne,

Je ne manœuvre pas en coulisse, dans l'opacité et le secret des cabinets,

Je n'actionne pas de réseau,

Mais je suis un élu comme vous tous, ce sont les électeurs usagers du SMD3 que je représente aujourd'hui et ma voix compte tout autant que celle du président sortant ni moins ni plus ;

Et avant de me présenter je m'interroge :

- c'est quoi cette inauguration en grande pompe le 7 mai alors que l'élection du nouveau président est le 12 ? Le centre de tri fonctionne depuis le mois de janvier.

Je relève ici que les maires sortants ont interdiction de toute campagne de promotion publicitaire de réalisation de la commune dans les 6 mois précédant l'élection. On est donc manifestement ici au-dessus et en dehors de cela.

A cette occasion un peu de sémantique, l'entreprise Paprec est un prestataire et non un partenaire, le SMD3 est une entité publique qui gère de l'argent public et Paprec un grand groupe privé qui en 2025 a payé 17,5 millions d'euros pour sortir d'une procédure mêlant soupçons de corruption d'entente et de favoritisme ;

et je m'arrête là car il y aurait encore beaucoup à dire sur cet équipement !

- c'est quoi cette convocation l'avant veille au soir d'un pont de 3 jours et dans le délai minimum légal requis ?

- c'est quoi cette cooptation d'au moins un délégué pour occuper à nouveau un siège de VP alors que ce délégué n'est même pas membre élu d'une intercommunalité et qu'on connaît le sort réservé par le suffrage universel à 5 anciens membres de l'ancien bureau dont 3 anciens VP !

- des cooptés dans cette assemblée il n'y en a vraisemblablement pas qu'un seul, nous sommes un troisième degré, des délégués de délégués, cela paraît loin du suffrage universel, et donc on manipule, on tripatouille on coopte. Je parie que la liste des 6 VP est déjà établie !

Ce, n'est pas acceptable, ce n'est en tout cas pas ma conception de la démocratie, la démocratie ne peut être confisquée sous prétexte d'un troisième niveau de délégation !

Avant d'aborder le fond du sujet je vais rapidement me présenter.

J'ai 15 ans d'expérience de gestion locale et j'ai, en qualité de fonctionnaire territorial avec un ingénieur été la cheville ouvrière de la création d'un syndicat de déchets le SIDEFAGE aujourd'hui SIVALOR un syndicat de traitement des déchets du Grand Genevoix français (plus de 400 000 habitants).

J'ai 25 ans d'expérience du contrôle et de l'audit mais aussi de la négociation syndicale en étant élu président d'un syndicat de magistrats et à deux reprises représentant des magistrats auprès du Conseil Supérieur des chambres régionales des comptes à Paris.

Ce sont mes premiers mandats d'élu local, avant j'étais incompatible compte tenu de ma profession.

La gestion des déchets ça me parle.

Le SMD3 je connais, même si je n'ai jamais siégé.

Nous avons, je vous le dis, la chance chers collègues de disposer à notre entrée en fonction d'un audit de qualité réalisé gratuitement à la demande des usagers de la Dordogne qui ont écrit à la Cour des comptes rue Cambon pour cela.

Cet audit, il faut s'en servir il doit nous permettre de remettre la machine sur les rails. Ce sera difficile car elle a pris le mauvais chemin, mais on doit pouvoir y arriver !

Que nous révèle cet audit, je vous résume et je vous conseille de le lire en détail si vous ne l'avez pas encore fait, il est là ce rapport de 169 pages :

- Il nous révèle que la gestion du SMD3 a été catastrophique :

Pour réduire le volume de déchets ultimes et répondre à ses propres objectifs énoncés dans son propre rapport d'orientations stratégiques (que vous trouvez sur le site du SMD3) les décideurs, ceux qui ont été aux manettes, ont mis en place la redevance dite incitative.

L'objectif, il faut l'avoir en tête, était de réduire le volume de 120 000 tonnes en 2010 à 60 000 tonnes en 2025.

Les choix effectués n'ont été que des mauvais choix :

En matière d'organisation et de tarification rien ne va, nous dit la CRC, car entre l'ancien système TEOM et le nouveau système REOMI il y a eu d'importants transferts de charges vers les plus modestes les plus ruraux et les familles nombreuses.

Pourtant avant de mettre en place cette tarification le SMD3 avait écarté d'entrée l'option TEOMI qui, dit la chambre, aurait pu être expérimentée pendant 7 ans, pour préférer la REOMI avec le choix de l'option d'organisation la plus coûteuse dans un scénario 4 consistant à installer des conteneurs semi enterrés et acheter de nouveaux véhicules de collecte (coût estimé à l'époque à 18 € par habitant et par an) alors que les autres scénarios coûtaient pour deux d'entre eux 6 € pour un 7 € et pour le plus cher 17 €. (Page 62 du rapport).

Des études sur la tarification et la mise en place de la REOMI ont été menées et payées par le SMD3 pour un coût total de 459 000 €.

Page 54 et suivantes la chambre a analysé les transferts de charges (liés au passage de la TEOM à la REOMI) en habitat individuel (84 %) de l'habitat en Dordogne et ses constats sont accablants :

- les familles de 5 personnes payent 54 % de plus dans le nouveau système et 6 personnes 67 % ;

- en bas de la page 55 la répartition par décile des foyers montre que les plus pauvres ceux du 1er décile, donc ceux qui habitent les logements les moins confortables sont toujours perdants quelle que soit la composition du foyer, ils subissent de très fortes augmentations comprises entre 154 % et 237 % pour les familles les plus nombreuses. Alors qu'au contraire les plus riches du dernier décile qui occupent les logements les plus confortables voient leur contribution baisser de 26 à 59 %.

- page 57 les locataires dont le taux de pauvreté est de 31,2 % en Dordogne voient presque tous leur contribution augmenter parfois jusqu'à 77 %.

- page 58 l'augmentation est très forte dans les communes rurales (plus 37 % dans les communes de moins de 80 habitants) et diminue dans les communes les plus peuplées (moins 32 % dans les communes les plus peuplées).

- page 59 les augmentations sont les plus fortes dans les communes dont les valeurs locatives sont les plus basses.

Voilà pour la tarification une catastrophe !

Elle a été reconduite pour 2026 malgré ce constat accablant.

Sur la gestion des marchés publics importants (plusieurs millions d'euros) et donc de nos deniers publics, celui du marché des PAV concentre les critiques, car une entreprise dont le siège se trouve en

Italie, sans références, Nord Engineering a été choisie dans des conditions discutables sur un critère délai qui n'a ensuite pas été respecté.

Des remises de pénalités substantielles lui ont été accordées jusqu'à plus de 720 000 € en 2022 ce qui est en soi un scandale. Montant finalement remis 781 715 € alors que le président n'avait une autorisation de l'assemblée que pour un montant de 712 280 € page 97 du rapport CRC.

De surcroît le SMD3 a consenti dans un protocole transactionnel passé avec cette entreprise à une hausse des prix à hauteur de 10 % à compter du 4 mai 2022 et de 15 % à compter du 13 décembre 2022, alors qu'un protocole transactionnel n'a pas vocation à convenir d'une clause de rendez-vous pour déterminer une révision des prix (page 96).

Entre 2019 et 2023 le SMD3 a payé 37,9 Millions d'euros à cette entreprise (page 101) du rapport. Près de 45,2 M€ HT de bons de commande ont été émis auprès de cette entreprise (page 100).

La CRC nous apprend également page 24 que Nord Engineering a payé en 2019 des déplacements d'une délégation d'élus et de fonctionnaires en Italie (3 jours et deux nuits) page 24.

La chambre estime donc, toujours page 24 que la vigilance déontologique a été prise en défaut et a rappelé les règles codifiées à l'article L. 1111-1-1 du CGCT qui prévoient que l'élu local vise à prévenir et à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt.

Nous allons revenir sur cette question un peu plus tard à l'occasion de l'examen du point portant sur la charte de déontologie de l'élu local, sans doute perdue de vue à l'époque.

La chambre a également relevé des dépenses de confort et de train de vie comme par exemple l'usage abusif de cartes d'achat. Plus de 10 cartes distribuées et seulement 5 porteurs identifiables avec un plafond de 12 000 € de dépenses. « *L'usage des cartes d'achat s'apparente (...) à celui d'une carte bancaire de régie d'avance. (...) ces achats majoritairement effectués sur des sites de vente à distance et auprès de fournisseurs locaux (stations de carburant et restaurants)* » Page 123 du rapport.

Le gaspillage des deniers publics, de votre argent, mesdames et messieurs les usagers, est manifeste. Comme on l'a vu plus haut on y va par paquets de 50 millions d'euros !

La mauvaise gestion est patente !

De surcroît les résultats sont médiocres.

L'objectif de 60 000 tonnes en décharge en 2025 est très loin d'être atteint. Cette année-là on a mis notre quota maximal de 75 000 tonnes en décharge et le reste 17 000 tonnes sous-traité au privé. En 2026 ce surplus a été envoyé à Brive sous forme de refus de tri.

Au niveau performance nous serions en 2026 à 190 kg par habitant et par an en décharge, la moyenne nationale est de 185 kg ce n'est pas si mal me direz-vous.

Peut-être, mais le SMD3 dans sa communication en mesurant non pas à partir du volume mis en décharge, mais du sac noir annonce 150 kg ce qui est manifestement faux.

En intégrant la mise en décharge privée (encore en 2025) ou les refus de tri envoyés à Brive en 2026 nous serions plutôt et j'ai fait le calcul autour de 230 kg ce qui est médiocre.

Donc 150 kg annoncés et entre 190 et 230 kg en réel. C'est très mauvais.

De la TGAP là par-dessus encore plus de 5 M € (pour être précis je vous donne les chiffres ils sont là encore accablants : 5, 450 M € de TGAP estimés au ROB 2026 en plus une surtaxe pour dépassement de seuil de 41 022 tonnes à 5 euros la tonne soit 170 000 € au total ce sera 170 000 + 5, 175 € -un peu moins qu'estimé au ROB car 69 € la tonne au lieu de 72 € dans l'estimation- ce qui nous fait quand même un total de 5 340 000 € : un pognon de dingue vous dis-je, et vous remarquerez que le seuil fixé à 41 022 tonnes pour répondre aux objectifs environnementaux est donc dépassé de 33 978 tonnes ! On devrait être à 41 022 tonnes en décharge et on est à 75 000 tonnes !

Là, encore, une situation catastrophique, c'est très mauvais.

Peut-on poursuivre sur la même lancée et continuer avec le même président du SMD3 ?

Ce président n'a eu de cesse de minimiser les conclusions du rapport de la chambre régionale des comptes qui sont pourtant accablantes.

Il a même oublié (sic) d'inscrire l'examen du rapport à l'ordre du jour du comité syndical comme il aurait dû le faire.

Il est encore allé plus loin, ainsi en fin d'année 2025 il est allé jusqu'à soumettre au comité syndical une délibération qui prévoyait l'abandon du porte à porte si le SMD3 perdait son procès sur la tarification en appel devant la Cour Administrative d'Appel !

Il pense avoir gagné sur les tarifs car la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux vient d'annuler le jugement du tribunal administratif de Bordeaux qui lui enjoignait de réviser rétroactivement les tarifs 2023 et 2024.

Cette tarification demeure malgré tout aberrante et totalement singulière.

Une étude comparée de la tarification (en comparant celle du SMD3 avec celle d'autres collectivités en France qui font la même chose et appliquent la REOMI) nous révèle l'aberration de la tarification en Périgord.

Nous n'avons en effet trouvé nulle part de tarification aussi punitive et peu modulable que celle pratiquée chez nous, avec un sac de 60 litres à presque 6 euros, une poubelle de 120 litres à 19 € et un forfait bloqué avec un nombre de levées limité et pré calculé (sans ajustement en fonction du service rendu : je sors 3 poubelles j'en paie 3, si c'est 10 j'en paie 10).

Une famille de 4 personnes en porte à porte devra ainsi payer annuellement au moins 503 euros de 6 personnes 570 euros.

Ce système n'existe nulle part ailleurs en France et le plus souvent le prix d'un sac de 60 litres dans un PAV c'est 2 euros une poubelle de 120 litres 4 euros et on ne paie que si le service est rendu (je sors 3 sacs je paie 3 sacs et non pas 10).

Donc à la question faut-il reconduire le même président à la présidence du SMD3 ?

comme les électeurs qui m'ont fait confiance et en leur nom je réponds évidemment : non !

Que faut-il alors faire pour sortir de cette situation catastrophique.

Ma feuille de route qui n'est pas secrète, elle a déjà été présentée lors de la campagne électorale à Bergerac, se décline en 5 points.

1. Première exigence de nouveaux tarifs pour 2027

Nous avons d'ores et déjà étudié tous les scénarii possibles :

- révision immédiate de la REOMI : nos simulations effectuées à partir d'une étude comparative nous laissent penser qu'on peut baisser les tarifs en augmentant les levées ou les ouvertures (délibération en novembre ou décembre).

- instauration si nécessaire d'une TEOMI dans les meilleurs délais (il faut délibérer en avril et en octobre).

Il n'est pas acceptable de poursuivre la politique actuelle en matière de tarification les injustices générées sont trop importantes. De punitive, avec un forfait bloqué, la tarification doit devenir véritablement incitative avec une part variable ajustée au service rendu.

2. Seconde exigence associer les usagers aux décisions (notamment sur la tarification)

Pour tenter de répondre aux protestations qui se sont exprimées très tôt le SMD3 a mis en place en 2022 une commission consultative des usagers.

Force est de constater que cette commission n'est pas très écoutée puisque malgré les protestations des usagers le SMD3 a poursuivi à marche forcée sa politique de réforme tarifaire et organisationnelle.

Cette situation n'est pas acceptable.

C'est pourquoi nous souhaitons que les statuts du SMD3 intègrent un comité des usagers qui pourra être constitué et fonctionner sur le modèle de celui de Rennes Métropole.

L'article VII des statuts actuels réactualisés au 1er octobre 2025 pourra ainsi être complété par la disposition suivante (en gras) :

« Article VII mode de fonctionnement

Le comité syndical se réunit au moins une fois par semestre ou à la demande d'au moins un tiers de ses adhérents.

Un comité des usagers se réunira au moins deux fois par an et le comité syndical du SMD3 s'engage à

- **Prendre connaissance de l'avis du comité d'usagers ;**
- **Débatte des propositions du comité et faire instruire en faisabilité (technique et financière), par les services du SMD3, les propositions du comité d'usagers**
- **Rendre compte au comité d'usagers et au public des mesures et actions décidées par le SMD3 en réponse aux propositions du comité des usagers (reddition des comptes) ; »**

3. Troisième exigence revoir l'organisation avec plus de porte à porte et la collecte de compost.

Comme l'a relevé la chambre régionale des comptes le SMD3 a choisi d'entrée l'option du PAV en réduisant drastiquement le porte à porte.

Ce n'était encore une fois pas la bonne option.

Nous comptons abroger la délibération du 25 novembre 2025 du SMD3 qui prévoit de supprimer le porte à porte et de déployer des PAV sur tout le territoire.

Il faudra au contraire remettre du porte à porte là où c'est nécessaire en étroite concertation avec les usagers et les maires.

Nous comptons aussi encourager le compostage des déchets organiques (épluchures et autres déchets fermentescibles) en installant des récupérateurs de compost en zone urbaine pour permettre à tous de réduire de moitié leur poubelle noire.

4. Quatrième exigence nous nous engageons sur la transparence et une politique de résultats.

Nous comptons bien lever l'opacité actuelle et jouer la transparence.

Le SMD3 cache aux élus et encore plus au grand public que sa politique de tarification punitive ne donne pas de résultats.

Nous nous engageons à viser 40 000 tonnes en décharge d'ici 2030 en réduisant de moitié la poubelle noire actuelle, avec plus de compostage et une réduction des refus de tri.

Cet objectif n'est pas irréaliste car force est de constater que certains pays sont aujourd'hui bien en avance sur nous ainsi le meilleur élève l'Autriche ne produit aujourd'hui que 2 % de déchets résiduels. L'Allemagne suit de près avec seulement 3 kg de déchets par habitant et par an en décharge alors qu'en France c'est 185 kg.

Moins de mise en décharge c'est une saturation moins rapide du site c'est aussi moins de TGAP.

5. Cinquième exigence : ne pas rajouter le surcoût d'un incinérateur

Pour réduire le volume de déchets certains prônent aujourd'hui la solution de l'incinérateur.

L'incinérateur peut apparaître comme la solution miracle : plus besoin de faire attention au volume final on brûle tout.

Il faut pourtant savoir que construire un incinérateur c'est réaliser un investissement considérable que l'on peut aujourd'hui évaluer à 200 millions d'euros voire plus.

Alors que l'usager de Dordogne paie déjà très cher pour la collecte et le traitement des déchets, compte tenu notamment des mauvais choix de gestion effectués **un incinérateur viendrait encore alourdir considérablement sa facture.**

C'est pourquoi nous nous opposerons à cette « solution ».

Le schéma régional de traitement des déchets ne prévoit d'ailleurs pas de construction d'un nouvel incinérateur.

De surcroît force est de constater que l'incinération est une solution du passé car malgré les traitements des fumées un incinérateur pollue.

Les fumées produisent des dioxines et des furanes mais aussi des PFAS quand la température du four n'était pas 1 400 degrés ce qui est souvent le cas, ils ne dépassent en général pas 1 000 degrés.

Les sols sont contaminés autour des incinérateurs c'est là que l'on trouve les concentrations de PFAS les plus élevées et on trouve aussi de la dioxine dans les œufs de poule.

Les REFIOM (résidus d'incinération) sont hautement toxiques, ils ne peuvent être enfouis que dans des décharges de déchets dangereux pour un coût exorbitant.

Les mâchefers qui après maturation sont parfois utilisés en sous bassement routiers polluent les nappes phréatiques...

Personne n'en veut près de chez lui (syndrome NIMBY) not in my backyard. Pollutions, norias de camions etc...

En 2025 8 incinérateurs ont fermé en France. Proche de nous l'incinérateur de CENON doit fermer en 2027 il ne restera plus que celui de BEGLE pour desservir l'agglomération Bordelaise.

Une proposition de loi déposée à l'assemblée le 11 mars 2025 propose un moratoire sur la construction de nouveaux incinérateurs et demande de mesurer préalablement les dommages à l'environnement de ce type d'équipement.

En conclusion au bout de 6 ans je voudrais pouvoir dire « *le SMD3 a baissé ses charges et s'est modernisé. La tendance reste fragile mais les performances de la collecte sélective et l'arrivée des conteneurs à biodéchets pourraient permettre de le confirmer.* »

Cette citation ne concerne pas encore le SMD3 mais le Sirtomm de la Maurienne source le Dauphiné 15 avril 2026 et le titre « pourquoi le traitement des déchets coûte de moins en moins cher ».

Voilà chers collègues on peut rêver.

Il faut rêver et réaliser ensuite ses rêves.

Mes chers collègues, dans quelques instants vous allez glisser votre bulletin dans l'urne et vous aurez le choix entre :

- l'ombre ou la lumière une gestion secrète et opaque avec une communication biaisée et de la rétention d'information, de la cooptation ou une gestion claire et transparente avec une information accessible à tous ;

- une dépense non maîtrisée ou une gestion rigoureuse et un souci du bon emploi des deniers publics ;

- un usager maltraité et pas écouté je pense là très fort à une dame greffée du poumon qui vit en HLM et à qui on refuse toute remise sur son forfait de sacs noirs alors qu'elle n'en sort aucun, compte tenu de sa santé, ou encore à ce collègue qui explique à plusieurs reprises que son foyer ne compte que deux personnes et pas trois et à qui on demande un certificat de décès, ou à ces usagers à qui on dit de mettre les déchets de poissons et crustacés aux congélateur, ou, enfin, encore à ceux qui ont du mal à payer et à qui on refuse la mensualisation,

- un usager maltraité ou un usager écouté et compris qui va accepter sa facture parce qu'il la comprend.

Voilà chers collègues le choix qui s'offre à vous.

Merci pour votre attention. »

Intervention de Monsieur Pascal PROTANO dans le cadre de sa candidature à la présidence :

« En premier lieu, je souhaite rappeler que l'envoi de la convocation du Comité est conforme à la réglementation, soit 5 jours avant la réunion. La date de réunion a été fixée à l'issue de la désignation de l'ensemble des délégués par leur collectivité.

Par ailleurs, on peut lire le rapport de la Chambre Régionale des Comptes comme on le souhaite mais aucune décision analysée n'a été considérée comme illégale.

81 procès ont été engagés par des usagers ou des collectifs et 81 procès ont été gagnés par le SMD3.

Pourquoi suis-je candidat ?

Je me présente à la présidence du syndicat puisque le travail n'est pas fini. Pendant les 6 dernières années, nous avons exécuté les décisions prises par nos prédécesseurs. Et ce, à l'unanimité.

On peut critiquer, mais nous, on a fait.

Concernant la tarification sociale, j'ai rencontré les ministres et les parlementaires sans aboutissement. Aujourd'hui, il va falloir la faire.

Il ne faut pas rester sans solutions lorsqu'une partie de la population n'adhère pas ou qu'une autre ne paye pas.

Il est facile de critiquer mais, pendant six ans, il fallait appliquer les choix précédents et ramasser les ordures ménagères.

Le résultat est qu'aujourd'hui, on enfouie moins. Et il existe encore des problèmes à régler pour améliorer le système.

Ceux qui ont des idées en Comité seront écoutés, et dans six ans, on verra si c'est mieux ou pas.

Enfin, il n'y a jamais eu au SMD3, des faits mal honnêtes mais seulement mal interprétés. »

A l'issue des interventions des deux candidats, il est procédé au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 46
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 1
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue : 23

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
GRUNTZ Daniel	10	Dix
PROTANO Pascal	35	Trente-cinq

Monsieur Pascal PROTANO ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Président.

Monsieur Pascal PROTANO remercie les élus pour leur confiance et salue le personnel du SMD3.

Monsieur Daniel GRUNTZ félicite Monsieur Pascal PROTANO pour son élection et remercie les 10 élus qui lui ont fait confiance.

M. Pascal PROTANO, Président du SMD3, dirige la séance après installation dans ses fonctions.

Délibération n° 10-05-2026 - Fixation du Nombre de Vice-présidents

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est librement fixé par le comité syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du comité, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Compte-tenu de l'effectif du nouveau comité syndical, lequel comprend désormais 47 sièges, le maximum autorisé est de 10 Vice-Présidents.

Monsieur le Président propose d'arrêter à 6 sièges le nombre de vice-présidents au lieu des 8 possibles. Ceux-ci seraient répartis en fonction de secteurs afin de garantir une proximité entre les élus et le territoire.

Débats :

Monsieur Serge TABOURET s'étonne de cette réduction du nombre de vice-présidents alors que le Comité est passé de 34 à 47 membres.

Monsieur le Président pense que les usagers ne réclament pas plus de vice-présidents.

Monsieur Bruno MONTI estime qu'une représentation par secteur n'est pas idéale puisque des Communautés de Communes seraient réparties sur plusieurs secteurs.

Monsieur le Président rappelle que les précédentes Assemblées sectorielles ne connaissaient pas de répartition en fonction des Communautés de Communes. Aujourd'hui, les Communautés de Communes nomment leurs délégués au sein du Comité syndical. Il rappelle que des réunions seront organisées au sein des Communautés de Communes sur l'actualité du SMD3.

Monsieur Daniel GRUNTZ note que, comme il y a un semblant d'opposition au sein du Comité, l'ouverture devrait être dans l'exécutif comme un signe de démocratie.

Monsieur le Président indique qu'au regard du discours de Monsieur Daniel GRUNTZ, il n'est pas possible d'avancer sereinement. Il maintient donc la proposition de porter le nombre de vice-présidents à six.

Monsieur François LAHONTA souhaiterait connaître la répartition des vice-présidences par secteur.

Monsieur le Président présente le projet de répartition :

- ✓ 1 vice-président pour le secteur de Thiviers
- ✓ 1 vice-présidents pour le secteur de Bergerac et Portes Sud
- ✓ 1 vice-président pour le secteur de Belvès
- ✓ 1 vice-président pour le secteur de Ribérac et Nontron
- ✓ 1 vice-président pour le secteur de Montpon
- ✓ 1 vice-président sur le secteur du Périgord Noir.

Monsieur Daniel GRUNTZ indique quitter la séance puisque tout est verrouillé.

Monsieur Serge TABOURET quitte également la séance.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à la majorité :

- **ARRETE** à 6 le nombre de vice-présidents.

Pour : 37	Contre : 3	Abstention : 3	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n°06-05-2026 - Election des Vice-présidents

L'élection des vice-présidents est soumise aux dispositions des articles L 5211-10 et L 2122-7 du Code général des Collectivités Territoriales.

L'élection des vice-présidents se fait au scrutin uninominal à bulletin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Tout délégué syndical peut être élu vice-président sans obligation de candidature préalable. Le Comité Syndical, procède à l'élection des vice-présidents.

- **Election du premier vice-président**

Monsieur le Président propose Monsieur Thierry BOIDE comme 1^{er} vice-président :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 43
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 6
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18

Monsieur Thierry BOIDÉ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier vice-président.

- **Election du deuxième vice-président**

Monsieur le Président propose Monsieur Bernard TRIFFE comme 2^{ème} vice-président :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 43

- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 5
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19

M. TRIFFE Bernard ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième vice-Président.

- **Élection du troisième vice-président**

Monsieur le Président propose Monsieur Jérôme PEYRAT comme 3^{ème} vice-président :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 43
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 9
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

M. PEYRAT Jérôme ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième vice-Président.

- **Élection du quatrième vice-président**

Monsieur le Président propose Monsieur Alain PEYROU comme 4^{ème} vice-président :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 43
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 4
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19

M. PEYROU Alain ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième vice-Président.

- **Élection du cinquième vice-président**

Monsieur le Président propose Monsieur Bruno LAMONERIE comme 5^{ème} vice-président :

Résultats du premier tour de scrutin/

- Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 43
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 4
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

M. LAMONERIE Bruno ayant obtenu la majorité est proclamé cinquième vice-président.

- **Élection du sixième vice-président**

Monsieur le Président propose Monsieur Fernand VENTURA comme 6^{ème} vice-président :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 43

- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 4
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

M. VENTURA Fernand ayant obtenu la majorité absolue est proclamé sixième vice-Président.

Les délégués suivants quittent la séance et donnent pouvoir comme suit :
 Florian Chantegreil à Nils Fouchier
 Dominique Durand à Bruno Lammonerie
 Jacques Gambro à Samuel Coustillas
 Alain Marty à Jacques Migniot
 Yannick Rolland à Sylvie Longueville Pateytas

Mme Sylvie Longueville Pateytas est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 04- 05- 2026 - Lecture de la charte de l'élu local

Lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du Président et des vice-Présidents, le Président donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article 111-1-1 du CGCT.

Une lecture de la charte est faite en séance par Madame Nathalie MARRACHE.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la lecture de la charte de l'élu local

Gérard Taillac quitte la séance.

Délibération n°05-05- 2026 - Indemnités de fonctions du Président et des vice-Présidents

En application des articles L. 5211-12, R. 5212-1 et R 5711,1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible d'attribuer au président et aux vice-présidents des indemnités de fonction brutes mensuelles correspondant au barème applicable aux syndicats mixtes fermés.

Les taux maximums des indemnités attribuables sont les suivantes :

Président :37,41 % de l'indice brut 1027, soit 1.537,75 € brut/mois
 Vice-Président : 18,70 % de l'indice brut 1027, soit 768,67 € brut/mois

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les taux d'indemnités du Président et des Vice-présidents suivants :

Fonction	Taux individuel proposé	Montant brut individuel (base mensuelle) pour information
Président	37,41 %	1 537,75 €
Vice-président	18,70 %	768,67 €

Pour : 42	Contre : 0	Abstention : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le 11 JUN 2026

ID : 024-252405329-20260609-01_06_2026-DE

Monsieur le Président excuse le caractère fastidieux de cette procédure électorale.

Il renouvelle ses remerciements pour la confiance qui lui est accordée par les élus. Il estime que le présent mandat partira sur de meilleures dispositions.

Le SMD3 assumera son rôle de collectivité. Mais au sein du Comité, il s'agit de mettre en place un travail constructif en s'écoutant et en se comprenant. La transparence sera garantie, comme l'a déjà relevé la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport. Le SMD3 progresse dans ces actions, et une partie de la population comprend mieux aujourd'hui le fonctionnement du service public des déchets.

Monsieur le Président rappelle qu'un travail constructif n'est pas de quitter la salle. Lorsqu'un élu n'est pas d'accord, il doit le dire mais la politesse est de rester et de promouvoir un débat courtois.

Monsieur le Président précise que les vice-présidents vont désormais assurer leurs charges sur leur secteur et auront également une délégation au titre de l'administration du SMD3.

Monsieur le Président remercie les élus qui ont participé à l'organisation des différents scrutins et les services qui ont mis en place la réunion d'installation du Comité.

Monsieur le Président indique que le Comité syndical sera prochainement réuni le 26 mai 2026 puisque de nombreuses décisions sont à prendre avant la pause estivale.

Monsieur Thierry BOIDE remercie les élus pour son élection en tant que vice-président. Il rappelle que les six dernières années se sont déroulées dans une ambiance difficile avec des collectifs et des élus en opposition avec les politiques mises en place par le SMD3. L'exécutif s'engage aujourd'hui aux côtés des délégués syndicaux, il présentera l'historique des décisions prises et fera preuve de transparence sur tous les sujets, comme sur le coût du retour au Porte à Porte.

Monsieur Thierry BOIDE confirme que les élus ont le droit d'être en désaccord mais qu'il est nécessaire de s'écouter entre élus, d'être les uns avec les autres. Il rappelle que la redevance incitative ne finance pas que le sac noir mais aussi les investissements liés au nouveau Centre de tri. Il fait part de son envie d'ouvrir un super mandat. Il précise que les décisions que devra prendre le SMD3 seront présentées devant les élus des Communautés de Communes.

Monsieur Thierry BOIDE rappelle qu'un énorme travail est à faire et propose de faire fi des déclarations populistes. Il appelle les élus à penser aux administrés et à l'intérêt général.

Monsieur Vincent FARGEAS félicite les services du SMD3 au nom d'un usager de Nontron qui avait perdu son portefeuille dans une borne. Les agents du SMD3 sont rapidement intervenus et ont retrouvé le portefeuille.

La séance est levée à 18h40

Secrétaire de séance

Yannick ROLLAND

Président du SMD3

Pascal PROTANO

